

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

07/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le sept novembre par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie.
MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEVALLÉE Victorien, FROGER David.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
MERCIER Céline donne pouvoir à M DEVALLÉE Victorien
M SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLÉE Pascale
Mme LABREVOIT Sandrine donne pouvoir à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle
M LESAGE Mathieu donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
M LANDAIS Romain donne pouvoir à M ROBIN Xavier
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M DEVALLÉE Victorien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 64 / 2023

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES
ELECTORALES : DESIGNATION D'UN CONSEILLER
MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le Code Electoral, articles L19 et R7 ;

Considérant que la commune de Vernou-sur-Brenne, 2821 habitants, dont une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement,

Considérant qu'à ce titre, la commission de contrôle des listes électorales est composée de trois membres, dont un délégué du conseil municipal,

Considérant les candidatures de Mme Marie-Claude BONZON et de Mme Liliane, conseillères municipales volontaires,

Désigne, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales pour la période 2024 – 2026 (à l'échéance du mandat),

- Mme Marie-Claude BONZON déléguée titulaire ;
- Mme Liliane ROUVRE déléguée suppléant(e)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Victorien DEBALLÉE

Pascale DEBALLÉE